



Urgent, pas de chauffage..

Par **yohan B**, le **05/12/2008 à 12:36**

Bonjour. J'aurais besoin d'un petit conseil. J'ai une chaudière neuve (4mois) sous garantie Deville achetée à Leroy Merlin et posée par une entreprise sous traitante. J'ai un contrat d'entretien chez Savelys. Deuis un mois j'ai des problèmes de chaudière : fuites, panne de chauffage...Le technicien de chez Savelys est déjà passé chez moi 3 fois pour changer une pièce, puis une autre... Depuis lundi 1er décembre (5jours), la panne est totale: plus d'eau chaude ni de chauffage. On vit dans 9 degrés depuis lundi, on se lave chz nos amis... Depius lundi, 2 pièces différentes ont été commandées par Savelys chez Deville. Le technicien est passé pour changer la première : ce n'était pas la bone (pb de référence). Il en recommande une autre, reue ce jour : il manque la pièce principale. J'ai oublié de dire que lors de l'achat de ma chaudière, il n'y avait pas de notice de montage.J'ai alors appelé Deville qui m'en avait envoyée une , mais qui s'avère malheureusement inexacte au niveau des références. Elles ne correspondent pas avec les éléments de ma chaudière. rnVoilà donc ma question : en attendant que la "bonne" pièce arrive, qu'ai-je le droit de faire, de demander. On ne peut plus vivre chez nous c'est invivable. Peut -on se faire offrir, ou rembourser une chambre d'hôtel pour la durée des travaux, ne peut-on rien faire? Peut-on simplement demander des dommages et intérêts? L'argent ne m'intéresse pas je veux juste que ma chaudière fonctionne et que toutes ces incompétences soient punies. S'il faut en passer par des dommages et intérêts, malheureusement j'envisage cette solution. rnQue puis-je faire pour passer un weekend correct??? rnMeri par avance, il est urgent que cete question soit réglée.